**Zeitschrift:** Kunst+Architektur in der Schweiz = Art+Architecture en Suisse =

Arte+Architettura in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

**Band:** 52 (2001)

**Heft:** 1: Frauenklöster = Couvents de femmes = Conventi femminili

**Artikel:** Travaux et œuvres de piété : l'horaire des Dominicaines d'Estavayer

d'après une relation du XVe siècle

Autor: Morerod, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-394171

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Travaux et œuvres de piété

L'horaire des Dominicaines d'Estavayer d'après une relation du XV<sup>e</sup> siècle

Les sources médiévales permettent rarement de montrer quelle vie se déroule dans un monastère à un moment donné de son histoire séculaire: le normatif est presque toujours général, concernant l'Ordre plutôt que le monastère, et les documents de caractère local ont une portée juridique, le plus souvent foncière. Si une affaire judiciaire de type criminel nous renseigne de temps à autre, elle ne concerne qu'un membre de la communauté. Il n'y a guère que les procès-verbaux de visite, dressés par une instance de l'Ordre - mais ils sont rarement conservés – qui nous fassent entrevoir la vie de la communauté. C'est le cas des procèsverbaux de la visite des monastères cisterciens de Savoie, incluant les monastères «romands», en 1486, source encore méconnue qui mériterait une étude et une traduction.

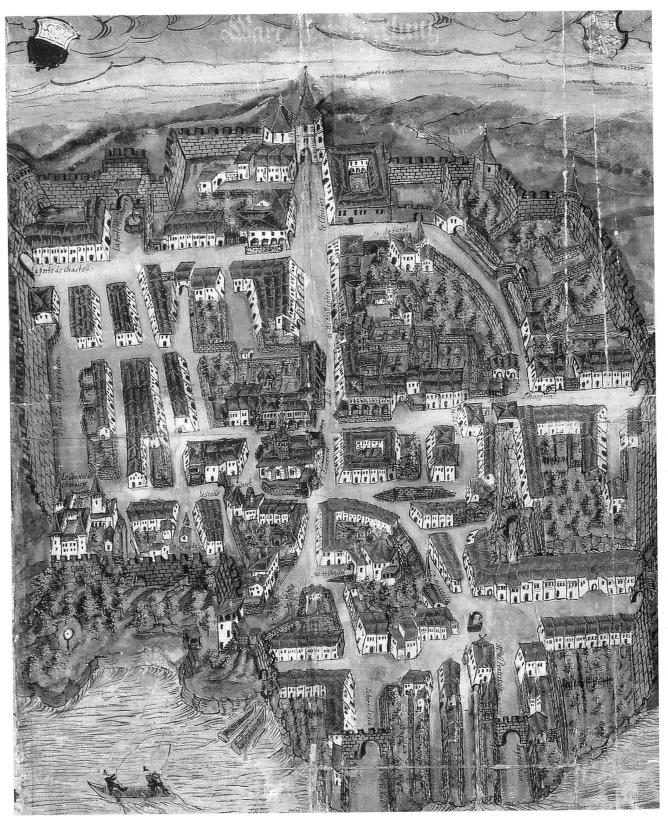
Cette visite, dont le procès-verbal détaillé est d'une vivacité et d'une précision étonnantes, fait entrevoir une différence singulière entre la rigueur de l'observance des maisons féminines et le relâchement des monastères

1 Estavayer-le-Lac, clocher médiéval du couvent des Dominicaines, fondé en 1316.

d'hommes, que résumeraient le «hoc nefandissimum lupanar» («cette infâme maison close») arraché au visiteur par la situation de Hautcrêt et le «vere hic est paradisus» («en vérité, c'est le paradis») que s'attirent les cisterciennes de la Maigrauge¹. Ce dossier encore à instruire d'un «décalage» entre monachismes masculin et féminin en Suisse romande à la fin du Moyen Age – dû entre autres à la plus stricte clôture féminine? – peut accueillir une autre pièce: une relation de la vie quotidienne des Dominicaines d'Estavayer², datable du milieu du XVe siècle (cf. p. 42 et 43).

Ce texte n'est pas inconnu<sup>3</sup>. Il figure dans l'œuvre manuscrite de Sœur Rose Tercier, morte en 1858, principale représentante de la tradition annalistique à l'intérieur même du monastère d'Estavayer4. Du manuscrit de Rose Tercier, il est passé en 1913 dans l'histoire publiée par le Père Daubigney<sup>5</sup>, puis en 1960 dans le livre d'édification de Marcelle Dalloni6. Il s'agit là, toutefois, d'une diffusion assez confidentielle et, par ailleurs, d'un état modernisé et aléatoire du texte. Il vaut la peine d'en donner une édition précise, fondée sur sa plus ancienne version connue: la copie en 1590, dans un registre, de l'«original». Le copiste, dont nous ne connaissons que les initiales - M. C. a utilisé les quatre pages restées blanches d'un registre de reconnaissances (grosse) du milieu du XVIe siècle; en cela, il suivait une habitude de la maison, puisque le célèbre récit de l'attaque d'Estavayer par les Suisses durant les Guerres de Bourgogne a lui aussi été recopié dans une grosse du monastère7.

C'est un texte d'une typologie assez étrange, à la fois dialogue entre un seigneur séducteur et une sœur vive, mais vertueuse, et exposé détaillé d'une journée de la vie des moniales fait par leur directeur. Le lien entre ces deux parties tient à la présence du même témoin, muet dans le cas du dialogue, questionneur discret qui suscite l'exposé du Père dans le second cas. C'est donc un texte habilement composé, avec un souci d'authenticité à la fois littéraire, juridique et, si l'on peut dire, moral. Ainsi, chaque intervenant a son style propre, la présence constante du même témoin rend



2 Joseph Hörttner, vue d'Estavayer, frontispice du récit des noces de Philippe d'Estavayer, 1599, Musée d'art et d'histoire, Fribourg. – Le couvent des Dominicaines se trouve à l'intérieur de l'enceinte médiévale, dans la partie supérieure du plan.

Le directeur de la communauté est le seul personnage désigné en toutes lettres: le Père Raymond Garnier. D'après la tradition de la maison, il a été en poste de 1448 à sa mort, le 26 janvier 1486<sup>8</sup>. Enfin, le notaire et procureur G. H. est facile à identifier: il s'agit de Girard (suite à la page 44)

l'ensemble plausible et son témoignage est au-

thentifié – Sça j'atteste. G. H. not. procurator –,

malgré une réserve de bon aloi: la plupart des

protagonistes sont désignés par leurs initiales.

Il est possible de le dater assez précisément: il

est postérieur à l'avènement de Louis Ier de Sa-

voie (1439), qui y est mentionné comme duc.

Archives de l'Etat de Fribourg, Grosses des Dominicaines d'Estavayer, n°7, fol. 371v-373v¹.

Le seigneur de B., demuerant à Stavay, s'ataquoi dans les rencontres à Jeanna, sœur tourrière du monastère

#### Dialogue

De B.: Bonjour, Jeanna, êtes-vous bien courtoise ce jourd'hui?

Jeanna: Comme hier, maudi Signor! Laissez aller Jeanna à ses vacations<sup>2</sup>, importun dévoyé!

De B.: Les béguines ont fait bonne collation<sup>3</sup> ce jourd'hui?

Jeanna: Certe, collation les Révérendes n'en usent; ains<sup>4</sup>, elle jeunent toutes. Ouida! Les malades seulement mangent soupette, boef<sup>5</sup>...

De B.: Elles gourmenderont<sup>6</sup> tanmieux<sup>7</sup> un bon grand repas: vollailles, poissons, bonbons, etc. etc.

Jeanna: D'avantage, Signor, quand les Révérendes auront croqués un gros brochet de huite livres, ont présentera à icelles un gros plat de choux-cabuts qu'icelles gourmenderont à bon escient, avec un ver de vin et du pain moitié froment, moitié seigle et un petiot carré de fromage pour dessert. Faudroit voir, Signor, pour faire clore les bouches mansongères – à bon escient, je dis, moi, chose véritable – voir le narré du plus essqui repas des Révérendes taxées gourmandes, que longuement ont tant chanté, prié jà à minuit et trois heures durant au matin8. Le repas terminé, aller à l'église en chantant miserere et grande prières pour action de grâce à Dieu. Tantia! ce gourmant repas, plusieurs l'avalent agenouilliées à terre.

De B.: Pour quelle raison, Jeanna, font icelles<sup>9</sup> chose semblable? Sça fait mal. /fol. 372r/

Jeanna: Ha, Signor! chose esmerveillable pour des petits pécatils<sup>10</sup> que le monde ne fait compte<sup>11</sup>. Si avoir débondé<sup>12</sup> de joye, enfrin<sup>13</sup> silence, grommelé en soit-même et pas amandé l'impatience; pour ainsi trébucher en faute<sup>14</sup>, faut faire prosternations, prières, pénitences, jeune, massérations<sup>15</sup> et souventes fois discipline<sup>16</sup> et dire coulpe mea culpa.

De B.: Ha, Jeanna! vous me racontes fables, oncque<sup>17</sup>, qu'un poisson pesant huit livres pour une communauté! Vous me trompés! Vraisemblable, c'est deux ou trois brochets. Assa, combien sont icelles en nombre?

Jeanna: Là dedans y a seize Révérendes, trois sœurs converses, une servante et une vielle pensionaire, toutes pâtissants<sup>18</sup> pour nos péchés, avec extrême liesse s'éjouissant en Notre Seigneur Jésus-Christ. A moi congé, Signor! les Révérendes ont deffendu à Jeanna ne babiller à aucun.

De B.: Brave Jeanna, hier vous avez lésé vérité!

Jeanna: Nainy Signor! moy jamais dire paroles mensongères. Ha! les dévotes Dames diroient à Jeanna: «va-t-en mensonge! fourbe de Satan!». J'açois être fondé en raison vous, Signor, que ne pouvant comprendre les effets d'amour de Dieu augmentant toujours<sup>19</sup> ver-

tus sortables<sup>20</sup>, haine de péchés, appitoyement des pécheurs<sup>21</sup>, pour la conversion desquels ces tendrelettes font pâtir leur corps et membres alangouris<sup>22</sup>.

De B.: La règle est bien trop sévère; il faut grande force pour la pratiquer.

Jeanna: Dieu la donnant, c'est chose merveilleuse. Le Diable reste épandu de confusion, ne pouvant ruiner et contrecarrer les bons desseins des saintes Dames que<sup>23</sup> tant prient et tant font larges aumônes /fol. 372v/ ès pauvres, jusque là que cinq à six ne se dévêtent point la nuit pour alonger tems de prier, vaquer ès besognes du ménage et tant plus avoir loisir de travailler à vêtir pauvres guenilleux.

**De B.:** Bonne Jeanna, j'ai ouys dire en la ville que les béguynes sont paresseuses, onque<sup>24</sup> suivant vous ce sont des crieries des rhues<sup>25</sup>.

Jeanna: Contrairement<sup>26</sup>, mon Signor, ces nobles Damoiselles qu'étoient jadis nos Révérendes sont filles laborieuses et saintes religieuses, que ceux-là qui se courroussent contre icelles, dégoissant<sup>27</sup> langage infernal, seroient tant mieux avysés d'octroyer l'entérinement des prières d'icelles Révérendes pour amander vie et repurger leurs âmes et sens de vices<sup>28</sup>.

De B.: Dame Jeanna, vous êtes noble aussi vous?

Jeanna: Ouida, Signor, je le suis; mon langage vous a fait remarquer sça, judicieux Signor. Sça se voit bien quand je me courousse contre les sales maquerelles qui traînent les âmes ès Enferts. Combien que, vestu de soye et de fin lin, ne verront au grand jamais<sup>29</sup> nos saintes Révérendes la-haut au Ciel, qu'on dit estre jà au nombre d'alantour quatre-vingt!

De B.: Ha, Jeanna, ce ne sont pas les honnettes gens, les nobles, qui dégoisent contre les Révérendes; ains sont les gens perdus de renom et réputation.

Jeanna: Ha, bon Signor, sça me plaît! Les dévotes Dames l'on jà dit que vous vous acheminez à grand pas vers la bravoure<sup>30</sup>; tantia, vous y estes jà parvenus.

Le rat a prit le chat Allelulya, allelulya, alleluya

Nota: de B. estoit vivant et jovial; ains Jeanna estoit fille forte. /fol. 373r/ Il est véritable que la brave Jeanna a converty le seigneur de B. et que icelui a fait une fondation en l'église du monastère pour le remède de son âme; je signerois à toutes lettres, ains, ledit seigneur étant vivant<sup>31</sup>, ayant de mes oreilles entendu le dialogue, je laisse deviner. Sça j'atteste. G. H. not. procurator.

Quelques jours après, le Révérend Père Raymond Garnier, confesseur, voullant parler d'affaire, m'invita à prendre repas avec lui, Jeanna fut sur tapis; le Père en fit éloge; et moi, désirant scavoir les œuvres pies des Révérendes Dames, le dit Père me devisat<sup>32</sup> ainsi: «Nos dévotes chantent matines à minuit depuis la fin de juillet jusqu'à la Sainte Trinité à toutes les fêtes doubles et tout-doubles, ce qui dure une heure trois quarts, aux festes simples psalmodie durant une grande heure, se lèvent à cinq heure, travaillent à ouvrages des mains

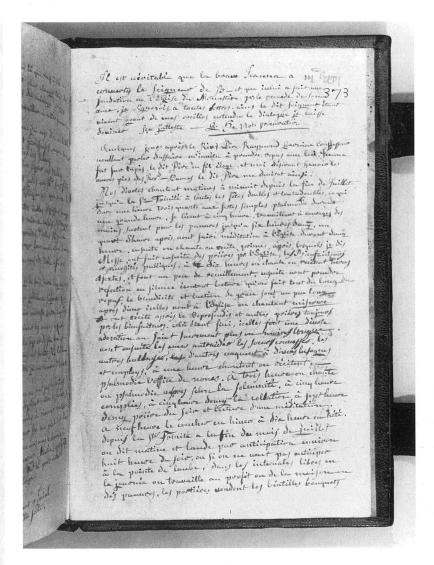
surtout pour les pauvres jusqu'à six heures demy, un quart d'heure après vont faire méditation à l'église durant demy heure, ensuite on chante ou récite primes, après lesquels je dis messe, ont<sup>33</sup> fait ensuite des prières pour l'église, les bienfaicteurs et nécessités publiques<sup>34</sup>, à dix heures, on chante ou récitent tierces et sextes et font un peu de recuillement, ensuite vont prendre réfection en silence écoutant lecture qu'on fait tout du long du repas, le benedicité et l'action de grâce sont un peu long. Après dîner, icelles vont à l'église en chantant miserere. Ont récite après le de profondis et autres prières toujours por les bienfaiteurs. Cela étant fini, icelles font une dévote adoration au saint sacrement plus ou moins longue, vont ensuite les unes antraider les sœurs converses, les autres ballayer, d'autres vaquent à divers besognes et employs; à une heure chantent ou récitent en psalmodie l'office de nones. A trois heure on chante ou psalmodie vespres selon la solennité, à cinq heure, complies, à cinq heure demy, la collation, à sept heure demy, prière du soir et lecture d'une méditation. A neuf heure le coucher en hiver, à dix heure en été. Depuis la Sainte Trinité à la fin du mois de juillet, on dit matine et laude par anticipation environ huit heure du soir ou, si on ne veut pas anticiper, à la pointe de l'aube. Dans les intervalles libres en la journée, on travaille au profit ou de la maison, ou des pauvres; les portières vendent les béatilles, bouquets /fol. 373v/, anges, ponpons, ornemans en grains de toutes couleurs, emblèmes brodées ou en pinture, ou s'occupent aussi de broder pour habillement de dames, de prince mesme: j'ai vue une veste brodée en or pour Louis, duc de Savoye, qui étoit ravissante de bauté. On brode en différens goûts aussi pour églises. En travaillant, on récite le rosaire, après lequel une faict lecture35; on étudie le plaint chant; on garde toujours silence; on ne parle que par nécessité. Sont exceptées une heure après les repas, temps de récréation. Une fois par semaine, on récite les grandes vigiles des morts. Touts les ans, on récite trente fois les septs psaumes de la pénitence. En automne, on récite le psautier; on vat à confesse une fois par semaine, on fait la sainte communion touts les dimanches et bonnes festes. Toujours abstinence de viande, si le médecin ne l'ordone; on fait usage de laine en guise de linge».

Le révérend père a aussy dit que l'humilité et obéyssance d'icelles dames étoient si grandes que par ces vertus icelles étoient plus aimées de Dieu que par miracles faisant<sup>36</sup>.

En l'entrefaite, le seigneur de B. arriva soudain, octroyant odiance<sup>37</sup> du Révérend Père, à croire est pour confesse. Icelui Père fit offre d'un verre de vin que de B. accepta et dit gaillardement «Jeanna n'est pas ici pour me flater de doux alléchemens<sup>38</sup>?». Le Père dit «Jeanna est dedans le couvent, occupée à laver les tunique de laine». «Ha!, dit de B., je n'ait pas compris quand icelle m'a fait reproche au sujet de mon fin linge, m'a dit vouloir me faire porter tunique de fretange<sup>39</sup>». Le Père dit: «J'ai crainte que icelle babille trop!». De B. répondit: «Laissez babiller! Cet apostre fait plus grand bien à Stavayé que non pas touts nos chapelains, chacun témoignant à icelle grand respect».

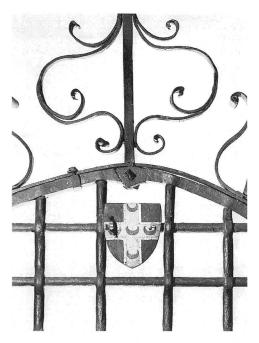
(ayant trouvé l'orriginal de cette pièce en ville, je l'ai copiée dans ce livre, le sixième juillet quinze cent quatre vingt dix. M. C.)

- <sup>1</sup> L'orthographe est respectée; en revanche, la ponctuation, l'usage des majuscules et les signes diacritiques sont modernes. Les mots difficiles à comprendre ou orthographiés d'une façon trop déroutante sont traduits ou expliqués en note; quelques phrases difficiles à comprendre sont paraphrasées. A l'évidence, le texte du milieu du XVe siècle a été modernisé par le copiste de 1590.
- <sup>2</sup> Occupations.
- <sup>3</sup> Repas léger du soir.
- 4 Mais.
- <sup>5</sup> Lecture incertaine, peut-être bref.
- <sup>6</sup> Dévoreront.
- 7 D'autant mieux.
- 8 Pour clore la bouche des menteurs, il suffirait de montrer le menu du meilleur repas pris par ces sœurs qu'on taxe de gourmandes et qui ont déjà tellement prié et chanté...
- 9 Elles.
- <sup>10</sup> Diminutif du mot latin *péchés* (*pecatilla* pour *pecata*).
- 11 C'est bien étonnant qu'elles s'en fassent tant pour de tous petits péchés dont les gens ne tiennent normalement pas compte!
- Mot formé sur *bonde*, pièce de bois bouchant le trou d'un tonneau.
- 13 Enfreint.
- <sup>14</sup> Pour être tombé dans cette faute.
- 15 Macérations.
- 16 Coup de fouets appliqués par soi-même ou un autre pour faire pénitence.
- 17 Auparavant.
- 18 Souffrant.
- 19 Je crois avoir raison sur vous, puisque vous ne pouvez comprendre les effets de l'amour de Dieu qui augmente toujours... (paraphrase approximative, la phrase ayant été probablement incorrectement recopiée).
- <sup>20</sup> Adéquates.
- 21 Pitié active pour les pécheurs.
- 22 Affaiblis.
- 23 Qui.
- <sup>24</sup> Alors que.
- 25 Rues.
- <sup>26</sup> Bien au contraire.
- <sup>27</sup> Dégoisant.
- 28 Ceux qui se fâchent contre elles, vomissant le langage de l'Enfer, feraient mieux de laisser agir les prières des soeurs pour corriger leur vie et débarrasser de leur vice leur âme et leurs sens.
- 29 Qu'ils sont nombreux ceux qui, vêtus de soie et de lin fin, ne verront jamais...
- 30 Vertu chrétienne.
- <sup>31</sup> J'écrirais bien son nom en toutes lettres, mais puisque ce seigneur est encore vivant...
- 32 Parla.
- 33 On.
- <sup>34</sup> Les événements qui demandent qu'on prie ou qu'on rende grâce.
- 35 Après le rosaire, une sœur fait la lecture aux autres.
- 36 La phrase est écrite au bas de la page avec un signe de renvoi.
- <sup>37</sup> Demandant qu'on lui accorde audience.
- 38 Pour m'enchanter de ses douces tentatives de me convaincre.
- <sup>39</sup> Je n'ai pu identifier ce mot.



3 Grosses des Dominicaines d'Estavayer, nº 7, fol. 373r, Archives de l'Etat, Fribourg. – La relation du XVe siècle, copiée en 1590 par M.C.

4 Estavayer-le-Lac, détail de la grille de l'église des Dominicaines portant les armes de Humbert, bâtard de Savoie († 1443), à croix d'argent sur fond de gueule, brisé de cinq croissants. — On prête à Humbert la rénovation du chœur de l'église des Dominicaines, entre 1432 et 1443.



Hugonel, attesté à de nombreuses reprises de 1422 à 1450 comme notaire instrumentant pour le monastère<sup>9</sup>; il porte le titre de procureur des Dominicaines dans un acte de 1437<sup>10</sup> et la tradition du monastère dit qu'il fut le premier laïc à remplir ce rôle d'administrateur, suppléant le directeur pour ce qui touchait à la gestion du temporel<sup>11</sup>. Notre texte paraît donc dater des années 1448–1450.

Nous ne saurons jamais si le procureur Hugonel est vraiment l'auteur de ce texte ou si ce personnage n'est là comme narrateur que pour le rendre plausible. Quoi qu'il en soit, le texte a été composé et diffusé - en 1590, il sera retrouvé «en ville» et non dans le monastère pour offrir une image satisfaisante des sœurs et de la vie qu'elles mènent. Il lutte ou feint de lutter contre des rumeurs de fainéantise - elles travaillent tout le temps que leur laissent les offices – et de gourmandise: elles ne prennent qu'un repas par jour, sans viande. Il les montre vivant sans confort, puisqu'elles utilisent de la laine à la place de drap pour leur tunique et s'astreignent à participer à la lessive et au balayage, sans compter les humiliations volontaires, comme la pratique que certaines ont de manger à genoux. L'auteur rend surtout manifeste l'ardeur des sœurs à travailler et à prier pour le salut d'autrui, en énumérant notamment les humbles objets de piété que le monastère vend.

Ainsi apparaît toute une production d'images de cire (béatilles) et d'ornements peints, brodés ou faits de «grains». Cette humble production s'accompagne de travaux de broderie pour une clientèle noble, jusqu'au duc Louis de Savoie. Une veste a été «brodée en or» pour lui au monastère. Ce travail de broderie permet d'ailleurs d'expliquer une bizarrerie con-

statée en étudiant l'habillement à la cour de Savoie: un seul brodeur appointé et tant d'achat de fil à broder<sup>12</sup>... On doit penser que la cour de Savoie fournissait en fil précieux des brodeuses telles les Dominicaines d'Estavayer. Mais les sœurs ne se consacrent pas seulement à une clientèle payante ou, du moins, offrant protection en contrepartie des travaux effectués; les pauvres ne sont pas oubliés, puisque les moniales travaillent aussi pour eux à «ouvrages de mains».

## Cette vie laborieuse et pieuse se révèle très pleine:

0 h.–1h. et plus (de la fin juillet à mai/juin <sup>13</sup> )	matines à l'église
1 h5 h.	sommeil
5 h6 h. 1/2	couture
6 h. <sup>3</sup> / <sub>4</sub> –7 h. <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	méditation à l'église
7 h. <sup>1</sup> / <sub>4</sub> –10 h.	primes, puis messe, puis prières à l'église
10 h?	tierces et sextes, puis recueillement
??	repas au réfectoire, avec lecture, bénédicité, action de grâce
<u>}-</u> }	une heure de temps libre
<u>}-</u> ?	miserere, de profundis, adoration du saint-sacre- ment à l'église
temps laissé libre par les offices suivants	aide aux travaux et à la marche du couvent
13 h.	nones à l'église
15 h.	vêpres (à l'église)14
17 h.	complies
17 h. 1/2	collation
19 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	prière du soir, lecture (à l'église)
20 h. (de mai/juin à fin juillet)	matines et laudes anticipées <sup>15</sup>
21 h (en hiver)	coucher
22 h (en été)	coucher

Notre texte établit une sorte de sanctification du travail humble, de la régularité et des vertus simples, qui, au fond, vaudraient miracles et doctrine. Entrer en contact avec le monastère par des dons et bénéficier de ses œuvres pies se révèleraient ainsi d'une efficacité salutaire. Parallèlement, le lecteur est rassuré sur l'ordre régnant dans la maison: le contrôle masculin, par le procureur et le directeur, est discrètement vanté, jusqu'à montrer le directeur s'inquiétant des «bavardages» de Jeanne. La clôture est respectée, puisque Jeanne, l'héroïne, est tourière, c'est-à-dire que, responsable du «tour» qui permet d'introduire objets et marchandises dans le monastère, elle contrôle la communication entre l'intérieur et l'extérieur. Elle a donc le droit d'être dehors. Quant aux «vendeuses», ce sont les portières, elles aussi habilitées à entrer en contact avec l'extérieur.

Le texte offre encore une garantie: la vie qu'on y mène est humble, mais les sœurs sont nobles. Le monastère ne vit pas que de dons, mais aussi des «dots» versées par les familles nobles au moment de l'entrée de leurs filles dans la vie monastique<sup>16</sup>!

Si la fonction de ce texte est claire, pourquoi cet effort d'image à ce moment-là? Le couvent paraît alors harcelé et pauvre, si l'on en juge par les protections qu'il s'efforce de mettre en jeu: en 1452, Louis Ier de Savoie lui assure un lien judiciaire exclusif avec l'official de Lausanne, seule institution, dorénavant, qui pourra instruire une plainte à son encontre. Le duc dessaisit son administration au profit de celle, rivale, de l'évêque de Lausanne. Il y ajoute sa protection, étendue à toute la domesticité des sœurs, et octroie le droit de placer les armes de Savoie sur tous les bâtiments appartenant au monastère. La protection ducale n'a sans doute pas eu assez d'effet, puisqu'en 1458 les Dominicaines obtiennent que l'édit de 1452 soit solennellement proclamé en ville d'Estavayer 17.

Ce besoin insistant de protection judiciaire et politique révèle sans doute une fragilisation de la situation des sœurs. Il y a évidemment un lien entre le respect qu'elles peuvent susciter et leur situation matérielle: non seulement, les dons en dépendent, mais aussi la rentrée des revenus fonciers, ainsi que le nombre et la gravité des ennuis judiciaires. De plus, la conjoncture politique est défavorable: les années de composition de notre texte sont en effet des années de guerre, celle de la Savoie contre Fribourg. Enfin, il se peut que l'orthodoxie du couvent soit contestée. Le nom de «béguines» que le seigneur de B. s'obstine à donner aux sœurs reflète peut-être des insinuations périlleuses - déviations doctrinales, tentation de prêcher, prétention à susciter des miracles, style de vie inadmissible –, auxquelles répondrait l'assurance que Jeanne et les autres prient, travaillent et, en quelque sorte, prêchent seulement d'exemples, sous la garde vigilante de leur directeur dominicain; c'est lui qui les prêche chaque jour et si une sœur comme Jeanne vaut bien tous les chapelains de la ville, ce n'est pas qu'elle fasse le même métier qu'eux: elle convertit par l'exemple et en «babillant». Il n'empêche que le monastère semble avoir été lié à des béguines18 et le paie peut-être d'insinuations et de critiques.

Il est certain que le monastère est en piteuse situation dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Il peine à poursuivre sa reconstruction entreprise par le bâtard de Savoie, Humbert, son bienfaiteur,



5 Estavayer-le-Lac, le retable d'Estavayer-Blonay, ancien maître-autel de l'église des Dominicaines, 1527, bois de sapin, 190 × 200 cm, volets fermés. – Sur la face externe du volet gauche, la défunte Maurice de Blonay, sœur du couvent décédée en 1526, est agenouillée devant le Christ en Gloire. Sur le volet droit lui fait face l'évêque Claude d'Estavayer, donateur et membre de sa famille.

mort en 1443 et enterré dans l'église (fig. 4). Déjà, les briques laissées au monastère par ce grand bâtisseur sont cédées à la ville par les sœurs en 1447, qui hésitent à construire ellesmêmes un clocher-tour, «en considérant que c'est un travail important et très lourd»19. Vingt ans plus tard, on en est à lancer des appels au secours: dès 1469, l'Evêché de Lausanne recommande au clergé de faire bon accueil à la quête annuelle que les Dominicaines organisent chaque année pour subvenir à leurs frais de réparations<sup>20</sup>. En 1491, le maître général des Dominicains assure aux futurs bienfaiteurs d'Estavayer le bénéfice des œuvres pies de l'Ordre; s'il prend cette mesure, dit-il, c'est que les bâtiments tombent en ruine et que le monastère est sans ressources21.

Avec notre texte, nous avons donc affaire à un geste de propagande destiné à rassurer les bienfaiteurs potentiels, surtout nobles. Mais les intérêts en jeu font la richesse du texte, puisque la défense de l'image du monastère passe par le nombre et la précision des détails donnés sur la vie qui s'y déroule; c'est au point que la journée monastique et ses rythmes y apparaissent avec une netteté très inhabituelle. Par ailleurs, c'est un petit morceau de littérature édifiante qui n'est pas sans mérite de par sa vivacité, l'habileté de sa composition et l'art avec lequel des renseignements très concrets sont donnés sans que la scène perde en naturel. Il est peu éloigné, au fond, du théâtre de son époque et mérite une petite place dans la littérature romande de la fin du Moyen Age.

#### Résumé

Rares sont les documents médiévaux qui permettent d'entrer dans la vie d'un monastère, surtout lorsqu'il s'agit d'un établissement féminin. C'est ce qui fait le prix d'une relation du milieu du XVe siècle, où est détaillée, par le biais d'une fiction littéraire, la vie quotidienne des Dominicaines d'Estavayer. Il s'agissait, dans un moment difficile pour le monastère (embarras financiers et juridiques, mauvais état des bâtiments, guerre entre Fribourg et la Savoie, peut-être relations critiquées avec des béguines), de défendre son image de lieu de pénitence et de travail, dans une discipline stricte, en particulier quant à la clôture. Ce texte, qui nous renseigne notamment sur l'horaire de leur journée, montre les travaux auxquels se livrent les Dominicaines: fabrication d'objets de piété et travaux de couture, par exemple la broderie pour une clientèle de prestige, incluant le duc Louis de Savoie. Ce texte nourrit ainsi la question du monachisme féminin en Suisse à la fin du Moyen Age, tant sous l'angle de l'observance stricte de la règle que sous celui de la civilisation matérielle.

# Riassunto

Rari sono i documenti medievali che illustrano la vita di un monastero, in particolare femminile. Di spiccato interesse è quindi il resoconto risalente alla metà del XV secolo, che narra in modo dettagliato, attraverso una finzione letteraria, la vita quotidiana delle monache domenicane di Estavayer. In un'epoca difficile in cui il convento era minacciato da crisi finanziarie e giuridiche, dal pessimo stato degli edifici conventuali, dalla guerra tra Friburgo e la Savoia, nonché dalle probabili e criticate relazioni con beghine, si trattò di difendere l'immagine del convento quale luogo di penitenza e di lavoro, governato da una disciplina rigorosa, specialmente riguardo alla clausura. Il documento rende conto del ritmo di vita quotidiano delle monache e delle loro attività, che prevedevano la fabbricazione di oggetti devoti e lavori tessili, tra cui il ricamo per una clientela di prestigio che includeva il duca Luigi di Savoia. Il testo pone dunque in luce il monachesimo femminile in Svizzera alla fine del medioevo sia sotto l'aspetto della stretta osservanza della regola, sia sotto quello della cultura materiale.

# Zusammenfassung

Mittelalterliche Schriftquellen, die Einblick in das Leben im Kloster geben, sind selten – insbesondere, wenn es sich um dasjenige einer Frauengemeinschaft handelt. Besonders wertvoll ist deshalb ein Bericht aus der Mitte des 15. Jahrhunderts, der in Form einer literarischen Erzählung den Alltag der Dominikanerinnen von Estavayer schildert. In jener für das Kloster schwierigen Zeit ging es darum, sein Ansehen als ein namentlich in Bezug auf die Klausur von strenger Disziplin geprägter Ort der Busse und der Arbeit zu verteidigen, belasteten doch Geldnöte und Rechtsstreitigkeiten, der schlechte Zustand der Klostergebäude sowie der Krieg zwischen Freiburg und Savoyen und möglicherweise auch die kritisierten Beziehungen zu den Beginen das Kloster. Der Text, der vor allem den Tagesablauf im Kloster Estavayer erläutert, beschreibt die verschiedenen Tätigkeiten der Dominikanerinnen, etwa das Herstellen von Andachtsgegenständen und Textilarbeiten, beispielsweise von Stickereien für eine vornehme Kundschaft, darunter Herzog Ludwig von Savoyen. Die Schriftquelle verleiht unserem Wissen über die spätmittelalterlichen Frauenklöster in der Schweiz schärfere Konturen, sowohl im Hinblick auf das genaue Einhalten der Ordensregel wie im Hinblick auf die Sachkultur.

#### Notes

L'iconographie de ma contribution doit beaucoup à la compétence et à l'obligeance de Ivan Andrey, Bernard Andenmatten et Daniel de Raemy.

<sup>1</sup> Jean-Marc Roger, «La visite des abbayes cisterciennes de Savoie par l'abbé de Balerne (1486)», in: Mélanges à la mémoire du Père Anselme Dimier, tome 2, Arbois 1984, pp. 178, 199.

<sup>2</sup> Pour l'histoire de cette maison, voir Romain Jurot, «Estavayer-le-Lac», in: *Die Dominikaner und Domi-nikanerinnen in der Schweiz* (Helvetia Sacra, Abt. IV, Die Orden mit Augustinerregel, vol. 5/2), Bâle 1999, pp. 657–703.

<sup>3</sup> Je dois de le connaître à l'obligeance de Bernard Andenmatten (Bâle).

<sup>4</sup> P. Adrien Daubigney, Six siècles d'existence. Le monastère d'Estavayer de l'Ordre de Saint Dominique, Estavayer 1913, p. 357.

<sup>5</sup> Ibid., pp. 69-74.

- <sup>6</sup> Marcelle Dalloni, Sept siècles de prière. Les Dominicaines d'Estavayer-le-Lac, Fribourg 1960.
- <sup>7</sup> Patrick Jaquet, *Pierres de sang*, Estavayer 1994.

8 Daubigney 1913 (cf. note 4), pp. 66 et 83.

- <sup>9</sup> Voir les archives du monastère confisquées par le régime radical, inventoriées en 1852 par l'archiviste Daguet, puis restituées par le régime conservateur – déposées aux Archives de l'Etat de Fribourg (ciaprès: AEF), cote Rl 10, notamment fol. 199v, 178v, 17v, 125v, 179v.
- 10 AEF, Rl 10, fol. 200v-201r.

11 Daubigney 1913 (cf. note 4), p. 66.

- <sup>12</sup> Agnès Page, Vêtir le Prince. Tissus et couleurs à la cour de Savoie (1427–1447), Lausanne 1993, pp. 55–57.
- <sup>13</sup> Jusqu'à la Trinité, premier dimanche après Pentecôte.

14 Les parenthèses indiquent que la présence à l'église n'est pas explicite.

15 Quand elles ne sont pas anticipées, elles prennent place à la «pointe du jour».

<sup>16</sup> Plus de la moitié des sœurs, au XV<sup>e</sup> siècle, semblent appartenir à des familles nobles. Voir Daubigney 1913 (cf. note 4), p. 82.

<sup>17</sup> AEF, Rl 10, fol. 107r-v.

<sup>18</sup> Pour la question des béguines au XV<sup>e</sup> siècle, voir Kathrin Utz Tremp, «Estavayer-le-lac», in: Die Beginen und Begarden in der Schweiz (Helvetia Sacra, Abt. IX, vol. 2, Bâle-Francfort 1995; il subsiste quelques traces de béguines à Estavayer, liées au couvent dominicain (*Ibid.*, pp. 313–314).

<sup>19</sup> Marcel Grandjean, «Un jalon essentiel de l'architecture de brique piémontaise: l'œuvre d'Humbert le Bâtard au château de Cheneau à Estavayer (1433–1443)», in: *La maison de Savoie et le Pays de Vaud*,

Lausanne 1989, p. 170.

<sup>20</sup> AEF, Rl 10, fol. 109r (25 octobre 1469; mesure renouvelée le 1<sup>er</sup> mai 1492).

<sup>21</sup> AEF, Rl 10, fol. 108r-v (Pentecôte 1491).

## Sources des illustrations

1,5: Fribourg, Service des biens culturels. – 2: Berne, Bibliothèque nationale suisse. – 3: Fribourg, Archives de l'Etat. – 4: Claude Bornand, Lausanne.

## Adresse de l'auteur

Pr. Jean-Daniel Morerod, Institut d'Histoire, Université de Neuchâtel, Espace Louis-Agassiz 1, 2000 Neuchâtel